

Cap-Haïtien, le 17 juillet 2017

Monsieur Mickael De Landsheer

26, rue 3 Pacot

No UTE/GIDE/07-17/14447

Objet: réponse à une demande de communication  
de titres de propriété de l'Habitation DESFORGES

Monsieur,

Cette lettre fait suite à la réception de votre courrier en date du 07 juillet 2017, délivré tardivement par un employé de vos bureaux le 14 juillet 2017.

Bien qu'arrivé à la date butoir de la sommation en vue de vous soumettre les titres de propriété des terres mentionnées je n'avais nullement l'intention de donner suite à votre requête.

Les lois de la République accreditant le fonctionnement de votre organisme ne lui ont pas attribué les pouvoirs réservés aux seuls tribunaux du pays.

De plus, un jugement au Tribunal de Limonade, vient tout juste d'être rendu dans le litige m'opposant à l'UTE.

Ce verdict rendu, l'a forcément été sur la base des pièces produites par les deux parties dont vous pouvez en prendre connaissance, ce qui vous éviterait à vous exposer, à être à la fois juge et partie et de mépriser des actes réservés aux seules entités de notre système judiciaire.

En maintes reprises, j'ai fait savoir à vos subordonnés que ce projet est une violation flagrante des lois haïtiennes et des conventions internationales signées par le pays, sur la jouissance des biens privés.

Prenant acte à un refus d'obtempérer, j'ai dû consentir à mes frais à un rafraîchissement de lisières, afin de convoquer tous les voisins et de prouver que vous êtes bien en train de spolier une propriété privée.

Vous avez fait mention, que d'autres propriétaires ont été relocalisés et compensés. Suis-je trop téméraire de m'intéresser à leur identité et de vous demander sur quelle base et quels documents l'ont-ils été?

Car, cette propriété privée DESFORGES est d'un seul tenant et toutes les personnes occupant un quelconque lot ne l'ont été que comme usufruitiers gracieusement accordés, et vos mandataires en ont été assez bien informés de ce fait.

Cette propriété est utilisée selon l'usage de sol du secteur riverain, soit une Habitation à vocation UNIQUEMENT agricole et ce depuis 1923.

La société AgriNord constituée de fonds et de partenaires nationaux et étrangers a monté, depuis juillet 2014, une association devant reprendre le projet jadis arrêté pour le remplacer par une ferme moderne spécialisée dans la production, la transformation et la distribution des produits agricoles et carnés

AgriNord a entamé ses opérations préliminaires à la production au mois de février de l'année en cours et va bientôt discuter avec le campus de Limonade pour offrir à ses étudiants des possibilités de stages et d'échanges.

Ainsi, vos deux projets , DINEPA et le Centre de décharge, non seulement squattérisent des terres privées, mais modifient également l'usage du sol en le polluant le rendant de ce fait incompatible à une production alimentaire.

De plus nous connaissons tous l'impact de lixiviats d'ordures qui se mélangent aux eaux de surface comme aux eaux souterraines, polluant ainsi les puits avoisinants

Je veux bien vous créditer que le projet de site de décharge ayant fait l'objet de toutes les études environnementales, a anticipé les impacts et prévu les mesures de mitigation adéquates, quoique selon mes recherches il n'y a pas eu la moindre audience publique sur sa venue et encore moins sur la possibilité d'une cohabitation paisible avec les autres usages de sol à proximité,

Ce projet n'en demeure pas moins , un élément qui va altérer profondément le paysage et ses environs.

Et cette considération me porte à dénoncer de toutes mes forces ce projet et j'en profite de vous dire qu'il est IMPOSSIBLE d'héberger ce projet sans ruiner la société AgriNord et faire perdre les emplois et les expertises de cette expérience pour la localité de Limonade.

L'État haïtien n'est pas plus différent d'une entreprise, réunir les fonds pour un projet (en Haïti et à l'étranger), est une activité contraignante et éreintante .

Donc, après tous ses efforts et le démarchage de nos produits, AgriNord se verrait refuser ses produits du fait de l'insalubrité de tiers sur lequel nous n'avons aucune emprise.

L'un de nos clients potentiels produit des intrants pour aliments de nourrisson. C'est une calamité pour des entrepreneurs les plus crédules à l'idée que ce pays soit vraiment ouvert aux affaires," Haiti is open for business "comme dit le slogan .

En réalité Haiti n'est pas du tout prêt pour les affaires .

Nous avons tous expérimenté dans ce pays la faiblesse des organismes de l'Etat quand il s'agit de gérer convenablement et en bon père de famille les sites confiés à leurs soins surtout pour empêcher des nuisances à tiers.

Vu la hauteur de la clôture érigée, est ce pour empêcher les déchets de toutes sortes de se déverser sur mes terres ?

Personne n'est informé de la nature de déchets qui y seront entreposés et quelles seront les mesures et dispositions envisagées pour éviter que le site devienne une décharge sauvage, qui sera piraté pour y enfouir des déchets toxiques?

Autant de question qui me laisse aucune autre solution que de fermer avec fracas la porte à ce voisinage encombrant tant pour la ferme que pour les voisins redoutant déjà les effets collatéraux d'une telle activité, soit des rongeurs, des chiens négligés, des bestioles, la puanteur, les contaminations, etc.

Ces fléaux rentreront par la porte arrière et détruiront la valeur de toutes les propriétés dans un rayon que vous n'avez surement pas osé imaginer.

Accepter qu'on vous informe que le site est à proximité de puits existants depuis nombreuses années, qui sont en réhabilitation et qui seront utilisés pour toutes les fins d'une ferme agricole .

Vous n'êtes pas sans savoir M. De Landsheer , à moins qu'il n'y ait pas eu d'études géologiques, hydrogéologiques , que le secteur est sablonneux et qu'une contamination de la nappe phréatique est une affaire de temps, ce que cette localité et le bassin versant environnant ne peuvent se permettre.

Et ces puits, par temps de grande sécheresse ont été les seuls, à proximité, mis à la disposition des petits éleveurs du secteur. Permettez aussi que je vous signifie M. De Landsheer , que vos démarches sont à l'encontre de la politique du Président de la République, voulant que l'agriculture soit le secteur le plus à même de faciliter une prompt relance de la production nationale.

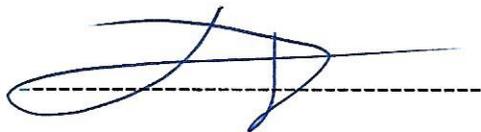
Une idée à laquelle AgriNord et moi souscrivont pleinement. Car, en étant toujours en partenariat avec la paysannerie haïtienne depuis plusieurs générations, on sait qu'une croissance de production agricole aura une embellie directe sur la qualité de vie et la capitalisation des femmes et des hommes des communes reculées du pays.

Sans vous offusquer, M. De Landsheer, de telles actions nuisent et dénaturent aussi de manière anticipée le travail de la commission en gestation du Ministère des Finances sur la spoliation foncière.

Vous êtes en train d'envoyer un mauvais message et de la douce musique aux oreilles des fauteurs de troubles aux dents longues qui courent le territoire national à la recherche de propriétés vacantes à envahir. L'État haïtien malheureusement va en pâtir par vos soins et les générations à venir vous en seront assez reconnaissantes.

De plus des terres du domaine public, peu propices à des activités agricoles ou de productions vivrières de toutes sortes, sont en masse non loin du lieu où vous avez malencontreusement choisi de localiser ce projet, ce sur une propriété qui ne fait PAS partie du domaine public de l'état. On ose de tout cœur espérer que le projet AgriNord et nos familles ne sont pas la cible de représailles quelconques, dans l'affirmative, vous visez des citoyens paisibles et d'honnêtes contribuables qui ont toujours respecté les lois de la République et soucieux de son épanouissement.

Comptant sur votre bonne foi et votre souci de responsable, veuillez agréer Monsieur De Landsheer, mes salutations distinguées.



Leslie Nazon

CC :

La Présidence de la République;

Le Ministre des Finances;

La Banque Interaméricaine de développement.

La presse en général